



SACEM LUXEMBOURG

Société civile

R.C.S. Luxembourg E450

Rapport de transparence, rapport sur les activités de l'exercice, comptes annuels
et

Rapport du réviseur d'entreprises agréé au 31 décembre 2021

Contenu

- Rapport de transparence 3 - 8
- Rapport sur les activités de l'exercice 9 - 11
- Rapport du réviseur d'entreprises agréé 12 - 14
- Comptes annuels 15 - 23
 - Bilan, comptes de profits et pertes et tableau des flux de trésorerie
 - Annexe aux comptes annuels

**RAPPORT DE
TRANSPARENCE
Exercice 2021**



Toute reproduction de ces documents, même partielle, est formellement interdite

Le rapport de transparence a été établi conformément à l'article 23 de la loi relative à la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multi territoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur et portant modification de la loi modifiée du 18 avril 2001 sur les droits d'auteur, les droits voisins et les bases de données.

1° Etats financiers comprenant un bilan ou un compte de patrimoine, un compte des recettes et dépenses de l'exercice et un tableau des flux de trésorerie ;

Comptes de l'exercice clos au 31/12/2021 de la SACEM Luxembourg Société Civile (ci-après SACEM Luxembourg) et Rapport sur les comptes annuels établis par le cabinet de révision agréé PKF Audit & Conseil Luxembourg.

2° Rapport sur les activités de l'exercice ;

Le rapport sur les activités de l'exercice a été annexé à la fin du rapport de transparence.

3° Nombre de refus d'octroyer une autorisation d'exploitation conformément aux dispositions du 3ième paragraphe de l'article 17 ;

SACEM Luxembourg n'a refusé aucune autorisation au cours de l'exercice 2021.

4° Description de la structure juridique et de la gouvernance de l'organisme de gestion collective ;

Société Civile de droit luxembourgeois régie par le Code Civile.

La société est administrée par un Conseil d'administration dont les 3 membres sont élus par l'Assemblée générale.

Le Conseil d'administration nomme un Directeur General qui est le gérant de la SACEM Luxembourg.

Les activités du Conseil d'administration et du Directeur General sont contrôlées par le Conseil de surveillance dont les 2 membres sont élus par l'Assemblée générale.

5° Liste des personnes morales que l'organisme contrôle au sens de l'article L. 233-16 du code de commerce, ainsi que le montant du capital, la quote-part de capital détenue, le résultat du dernier exercice clos, et la valeur comptable nette et brute des titres détenus ;

Non applicable

6° Informations concernant la somme totale de la rémunération versée au cours de l'année précédente aux personnes visées à l'article 10, paragraphe 3, et à l'article 11, ainsi que les autres avantages qui leur ont été octroyés ;

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération pour leur fonction.

7° Informations financières :

- a. Informations financières sur les revenus provenant des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation (par exemple, la radiodiffusion, la diffusion en ligne, l'exécution publique), y compris des informations sur les recettes résultant de l'investissement des revenus provenant des droits et l'utilisation de ces recettes (si elles sont distribuées aux titulaires de droits ou aux autres organismes de gestion collective, ou utilisées autrement) ;

COLLECTES en KEUR	2021	2020
IV/Radio (inclus cable, satellite, opérateurs)	15 921	15 759
Droits généraux (Reseau regional)	860	995
International	647	824
En ligne (Online)	9	5
Phono/Video	50	67
Total gestion collective volontaire	17 487	17 650

b. Informations financières sur le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par les organismes de gestion collective, avec une description complète au moins des éléments suivants ;

i. Tous les frais de fonctionnement et les frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects :

Charges KEUR	2021	2020
Charges nettes opérationnelles et de personnel	650	643
Dotations aux provisions et amortissements	8	10
Autres produits	-4,6	-7
Total des charges nettes	653,4	646

ii. Frais de fonctionnement et les frais financiers, ventilés par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects, correspondant uniquement à la gestion des droits, y compris les frais de gestion déduits ou compensés à partir des revenus provenant des droits ou des recettes résultant de l'investissement des revenus provenant des droits conformément à l'article 12, paragraphe 3, et à l'article 13, paragraphes 1er, 2 et 3 ;

Cf. I

iii. Frais de fonctionnement et les frais financiers relatifs aux services, autres que la gestion des droits, mais comprenant les services sociaux, culturels et éducatifs ;

Le cout de fonctionnement relatifs aux services culturels est marginal par rapport au cout de la gestion collective des droits.

iv. Ressources utilisées pour couvrir les coûts :

Les ressources sont les prélèvements sur droits, pour un montant

De KEUR 542 pour l'exercice 2021 (KEUR 560 en 2020).

Dans la mesure où l'activité a un caractère purement civil, la société réalise un résultat zéro. Conformément aux dispositions statutaires, Au cas où le produit des prélèvements laisserait le compte de gestion excédentaire ou déficitaire au 31 décembre d'un exercice, cet excédent ou ce déficit est reporté à nouveau selon le cas comme première ressource ou comme première charge du compte de gestion de l'exercice.

- v. Déductions effectuées sur les revenus provenant des droits, ventilées par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, ainsi que la finalité de ces déductions, c'est-à-dire si elles correspondent à des coûts relatifs à la gestion des droits ou à des services sociaux, culturels et éducatifs :

Financement des charges

Type d'utilisation en KEUR	2021	2020
TV/Radio (inclus câble, satellite, operateurs)	434	436
Droits généraux	101	115,9
International	0	0,3
En ligne (Online)	1	0,4
Phono/Vidéo	1	1,3
Autres	9,9	15,1
Total des prélèvements sur droits	546,9	569

Ces déductions viennent en couverture des charges exposées pour la gestion des droits.

- vi. Pourcentage que représente le coût de la gestion des droits et des autres services fournis aux titulaires de droits par les organismes de gestion collective par rapport aux revenus provenant des droits de l'exercice concerné, par catégorie de droits gérés, et lorsque les coûts sont indirects et ne peuvent être attribués à une ou plusieurs catégories de droits, une explication de la méthode suivie pour l'attribution de ces coûts indirects ;

Le montant des prélèvements sur droit par rapport au montant total des droits collectés est de 3,13 % (3,14 % en 2020).

- c. Informations financières sur les sommes dues aux titulaires de droits, accompagnées d'une description complète au moins des éléments suivants :

- i. Somme totale attribuée aux titulaires de droits avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Le montant total des sommes collectées au titre de l'exercice 2020 a été intégralement attribué au cours de ce même exercice ;

- ii. Somme totale versée aux titulaires de droits avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Le montant des sommes effectivement versé aux titulaires des droits est de 16,8 MEUR (MEUR 17 en 2020).

iii. Fréquence des versements, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation ;

Les droits collectés par SACEM Luxembourg sont répartis mensuellement aux titulaires de droits.

A noter, Sacem Luxembourg réalise un audit avec la société PKF Audit & Conseil Luxembourg, sur les droits réparties à des membres SACEM domiciliés au Luxembourg afin de pouvoir identifier les droits réparties au Luxembourg.

Les répartitions sont trimestrielles et concernent les périodes de collecte différentes selon le type d'utilisation :

- TV / Radio : semestriellement, sauf TNT et chaînes thématiques qui sont répartis une fois par an ;
- Droits généraux : semestriellement, sauf les cinémas, la sonorisation de lieux publics, et certaines catégories de spectacles qui sont répartis trimestriellement ;
- Copie privée : semestriellement ;
- International : trimestriellement ;
- Online : trimestriellement ;
- Phono / Vidéo : semestriellement, sauf exceptions marginales.

iv. Somme totale perçue mais non encore attribuée aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

Non applicable

v. Somme totale attribuée mais non encore distribuée aux titulaires de droits, avec une ventilation par catégorie de droits gérés et par type d'utilisation, en indiquant l'exercice au cours duquel ces sommes ont été perçues ;

Le montant des droits répartis mais non encore versés aux titulaires de droits est de KEUR 425,4 (KEUR 502,7 en 2020) ;

vi. Lorsqu'un organisme de gestion collective n'a pas effectué la distribution et les versements dans le délai fixé à l'article 14, paragraphe 1^{er}, les motifs de ce retard ;

Non applicable

vii. Total des sommes non distribuables, avec une explication de l'utilisation qui en a été faite ;

Non applicable (SACEM Luxembourg verse la collecte totale nette de sa commission au titulaire du droit).

d. Informations sur les relations avec d'autres organismes de gestion collective avec une description au moins des éléments suivants :

- i. Sommes reçues d'autres organismes de gestion collective et les sommes versées à d'autres organismes de gestion collective, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Le montant des sommes reçues d'autres organismes est de KEUR 3,2 (KEUR 3,9 en 2020).

Le montant des sommes repartis à d'autres organismes est MEUR 17.5 (MEUR 17.6 en 2020) (cf. 7° a)

- ii. Frais de gestion et autres déductions effectuées sur les revenus provenant des droits dus à d'autres organismes de gestion collective, avec une ventilation par catégorie de droits et par type d'utilisation ainsi que par organisme ;

Cf. 7° b v → Financement des charges

- iii. Frais de gestion et autres déductions effectuées sur les sommes versées par d'autres organismes de gestion collective, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme ;

Aucun frais

- iv. Sommes distribuées directement aux titulaires de droits provenant d'autres organismes de gestion collective, avec une ventilation par catégorie de droits et par organisme.

Non significatif

8° Rapport spécial portant sur l'utilisation des sommes déduites aux fins de services sociaux, culturels ou éducatifs, contenant au moins les informations suivantes :

Non applicable.

Sacem Luxembourg ne déduit pas, du montant des droits collectés, des sommes à des fins de services sociaux, culturels ou éducatif.

Cependant, il est à noter que SACEM Luxembourg bénéficie, dans le cadre d'une convention conclue avec la SACEM, d'un budget de 125 KEUR pour financer une action culturelle au Luxembourg. En 2021, la SACEM Luxembourg a soutenu ainsi 75 projets (87 en 2020).

RAPPORT DU GÉRANT

Mesdames, Messieurs,

Vous trouverez ci-dessous le rapport du gérant qui rend compte des activités de la SACEM Luxembourg SC au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Le rapport du gérant fait partie du rapport de transparence de la SACEM Luxembourg.

USAGERS DES DROITS

La crise sanitaire liée au COVID a aussi en 2022 impacté les activités de la SACEM Luxembourg, des utilisateurs et surtout ses membres et la communauté internationale des créateurs/trices, considérablement. Les répercussions sont visibles au niveau de la collecte et de la répartition.

PERCEPTIONS DIRECTES – NATIONALES

La perception directe au Luxembourg s'élève en 2021 à **KEUR 3.649 (3.764 KEUR en 2020)**. Ce montant ne prend, cependant, en compte que les droits d'auteurs perçus au Luxembourg pour des diffusions et reproductions d'œuvres du répertoire de la société mère SACEM et des répertoires des sociétés de gestion collective avec lesquelles ladite société a des accords de réciprocité sur le territoire du Luxembourg.

Dans le secteur des **droits généraux** qui regroupe les collectes pour la sonorisation des lieux publics et les manifestations musicales sur le territoire du Luxembourg, la collecte des redevances a connu une décroissance de **-13,52 %** par rapport à l'année 2020 et elle se chiffre à un total de **KEUR 857 (991 KEUR en 2020)**. Ce secteur déjà gravement affecté par la crise sanitaire en 2020 ne se sort que très lentement des problèmes liés à la pandémie.

Dans ce segment, on retrouve également la collecte en provenance des lieux publics sonorisés qui sont décroissants avec une collecte générale de **KEUR 606**. Il faut annoter que la SACEM Luxembourg a maintenu dans le secteur Horeca une **remise exceptionnelle COVID19 de -20%** vu que ce dernier n'a pas pu reprendre normalement son activité pendant l'exercice 2021. La SACEM Luxembourg est solidaire avec ce secteur touché pleinement par la crise.

Pendant l'exercice 2021, la SACEM Luxembourg a autorisé des diffusions musicales dans **980 concerts** et **509 manifestations** ayant recours à la musique d'auteurs, compositeurs et éditeurs représentés par la SACEM Luxembourg. Au total, la collecte auprès des organisateurs s'élève en 2021 à **KEUR 135**. Le Luxembourg a gardé des mesures sanitaires strictes pendant l'année 2021 mais la culture était considérée comme essentielle et les manifestations ont, dès lors, pu se faire comme le démontre le nombre d'événements identifiés. Par contre, comme les jauges étaient très restreintes, les montants des collectes ne sont pas en concordance avec le nombre d'événements.

La perception auprès des radiodiffuseurs nationaux a atteint **KEUR 897 (885 en 2020)**. Cette évolution s'explique principalement par une légère reprise mais la diversification des investissements des annonceurs dans des médias distincts reste un facteur qui explique cette stagnation à un niveau bas.

La collecte au titre des droits de reproduction mécanique des phonos et vidéogrammes a tendance à baisser vu que la reproduction physique devient de plus en plus obsolète. La collecte pour 98 demandes SDRM introduites représente en 2021 : **KEUR 26 (42 en 2020)**.

La collecte des redevances dans le dossier câble, s'élève à **KEUR 15.023 (14.872 en 2020)**, dossier dans lequel la SACEM Luxembourg gère l'administration de la collecte en relation avec les différents titulaires de droits impliqués et les opérateurs actifs sur le territoire luxembourgeois.

La SACEM Luxembourg est mandatée pour percevoir auprès des opérateurs les sommes dues au titre de la redevance câble pour l'ensemble des titulaires de droits. Cet ensemble regroupe les radiodiffuseurs, l'ALGOA (association luxembourgeoise de gestion d'œuvres audiovisuelles) et les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SCAM, ADAGP).

Elle assure la répartition des sommes perçues entre les différents titulaires de droits.

La majeure partie des licences en ligne sont gérées par les accords pan-européenne via la SACEM et ne sont pas traitées par la SACEM Luxembourg, elles font désormais partie du Armonia Hub.

La collecte des redevances dans ce secteur reste marginale pour SACEM Luxembourg dans la mesure où le marché purement local n'est pas très attractif pour les services IT.

PERCEPTIONS INTERNATIONALES

La SACEM Luxembourg gère la collecte des droits de reproduction et de diffusion de certains radiodiffuseurs internationaux domiciliés au Grand-Duché de Luxembourg.

En 2021, la perception auprès des radiodiffuseurs internationaux gérée par SACEM Luxembourg s'élève à **KEUR 457**.

CONCLUSION :

La SACEM Luxembourg a réussi en 2021 une perception brute de **KEUR 17.487** pour l'ensemble des titulaires de droits dont elle gère la collecte.

La SACEM Luxembourg s'est montrée solidaire avec les secteurs gravement touchés, néanmoins elle a continué ses activités de collecte afin d'assurer une rémunération satisfaisante de ses membres, pleinement touchés par la crise sanitaire.

Le dossier câble et les dossiers internationaux sont porteurs de succès, néanmoins les collectes purement nationales connaissent une baisse importante liée à la crise sanitaire.

La SACEM Luxembourg a pu continuer ses activités sans interruption. Elle a pu se développer sur un point organisationnel et en restructurant ses activités, aider ses membres à passer cette période très compliquée.

RELATIONS SOCIÉTAIRES

Au 31 décembre 2021, la SACEM Luxembourg comptait **1.419 sociétaires** résidant au Luxembourg et dont elle assure la gestion des dossiers en collaboration avec la SACEM.

En 2021, plus de 125 créateurs sont devenus membres à la SACEM via la SACEM Luxembourg.

La SACEM Luxembourg a pu verser, en 2021, des droits d'auteur à hauteur de **KEUR 1.281K** à 647 différents ayants droits résidant au Luxembourg.

Au total les auteurs, compositeurs et éditeurs de musique actifs au Luxembourg, ont déclaré **1.805 œuvres** à la SACEM dont 1.618 via le portail en forme digitale et 187 sous format papier.

Cette procédure d'une déclaration en ligne via l'espace sociétaire diminue les sources d'erreur dans l'encodage et facilite l'identification des œuvres lors des différentes utilisations.

Le travail de la SACEM Luxembourg ne se résume pas qu'aux aspects concernant les relations entre les sociétaires et la SACEM mais englobe également un travail d'information au sujet de la musique et de la gestion des droits y correspondant.

GESTION

Les frais de fonctionnement de la SACEM Luxembourg s'élèvent à **KEUR 658** en 2021.

Les locaux adaptés de la SACEM Luxembourg et les outils informatiques mis à la disposition des membres et utilisateurs maintiennent et stabilisent les relations professionnelles avec ces derniers.

L'analyse comptable se fait en étroite collaboration avec le département financier et comptable de la SACEM.

La gestion prudente de la SACEM Luxembourg se démontre dans les comptes révisés par le cabinet de révision agréé PKF Audit & Conseil Sàrl.

Marc Nickts / gérant

Rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé

Aux Associés et au Conseil de Surveillance de
Sacem Luxembourg, Société Civile
76 – 78, rue de Merl
L-2146 Luxembourg

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sacem Luxembourg S.C., (la « Société ») comprenant le bilan au 31 décembre 2021 ainsi que le compte de profits et pertes pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Société au 31 décembre 2021 ainsi que les résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec la loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de la loi du 23 juillet 2016 et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes également indépendants de la Société conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Gérant. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de réviseur d'entreprises agréé sur ces états financiers.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé - RC B222994
37, rue d'Anvers L-1130 Luxembourg
+352 28 80 12

Responsabilités du Gérant pour les états financiers

Le Gérant est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, c'est au Gérant qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Gérant a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Responsabilités du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport du Réviseur d'Entreprises Agréé contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Gérant, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Gérant du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener la Société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion est en concordance avec les états financiers et a été établi conformément aux exigences légales applicables.

Luxembourg, le 4 mai 2022

PKF Audit & Conseil Sàrl
Cabinet de révision agréé



Jean Medernach
Associé

SACEM Luxembourg, Société Civile

Bilan au 31 décembre 2021

Actif

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles		
Logiciels / site internet	15.727,66	13.757,66
Amortissement logiciels / site internet	<u>(14.407,76)</u>	<u>(13.757,66)</u>
Immobilisations corporelles		
Matériel informatique / mobilier / aménagements	265.510,74	265.510,74
Amortissement matériel informatique / mobilier /aménagements	<u>(265.510,74)</u>	<u>(257.805,36)</u>
<u>Total Actif immobilisé</u>	<u>1.319,90</u>	<u>7.705,38</u>
Actif circulant		
Créances		
Usagers notifiés	164.116,64	91.454,95
TVA à récupérer	<u>13.774,88</u>	<u>-</u>
Disponibilités		
Avoirs en banques et encaisse	511.586,28	647.184,63
<u>Total Actif circulant</u>	<u>689.477,80</u>	<u>738.639,58</u>
Comptes de régularisation	<u>3.178,85</u>	<u>3.751,20</u>
Total Actif	<u><u>693.976,55</u></u>	<u><u>750.096,16</u></u>

SACEM Luxembourg, Société Civile

Bilan au 31 décembre 2021 (suite)

Passif

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Capitaux propres		
Capital social	10.000,00	10.000,00
Résultat de l'exercice	-	-
<u>Total Capitaux propres</u>	<u>10.000,00</u>	<u>10.000,00</u>
Dettes		
Dettes envers les associés et dettes envers des organismes de gestion collective des droits d'auteurs	398.017,61	363.545,41
Sociétaires de Sacem Luxembourg	89,54	2.152,70
Clients créditeurs	4.440,36	43.979,19
Fournisseurs	45.875,55	38.649,65
Dette fiscales et sociales	21.500,36	39.299,44
Créditeurs divers	27.113,23	24.481,68
Droits notifiés	159.521,43	88.791,27
<u>Total Dettes</u>	<u>656.558,08</u>	<u>600.899,34</u>
Compte de régularisation	<u>27.418,47</u>	<u>139.196,82</u>
Total Passif	<u><u>693.976,55</u></u>	<u><u>750.096,16</u></u>

SACEM Luxembourg, Société Civile

Comptes de Profits et Pertes pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
Produits d'exploitation		
Commissions sur droits collectés	542.394,38	560.918,05
Total Produits d'exploitation	<u>542.394,38</u>	<u>560.918,05</u>
Charges d'exploitation		
Services extérieurs	(16.676,84)	(20.167,12)
Autres charges d'exploitation	(309.617,79)	(308.294,33)
Salaires et traitements	(395.805,10)	(388.335,90)
Charges sociales couvrant les salaires et traitements	(48.740,86)	(49.504,01)
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles	(8.355,48)	(10.322,05)
Total Charges d'exploitation	<u>(779.196,07)</u>	<u>(776.623,41)</u>
Intérêts et produits assimilés	18,86	24,98
Intérêts et charges assimilées	(3.823,24)	(1.238,45)
Subventions des organismes de gestion collective des droits d'auteurs pour l'action culturelle au Luxembourg	125.000,00	125.000,00
Produits exceptionnels	116.385,07	92.697,84
Charges exceptionnelles	-	-
Subvention d'équilibre	-	-
<u>Résultat avant impôts</u>	<u>779,00</u>	<u>779,01</u>
Impôts fonciers	(779,00)	(779,00)
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

SACEM Luxembourg, Société Civile
Tableau des flux de trésorerie au 31 décembre 2021

	31.12.2021	31.12.2020
	EUR	EUR
Résultat de l'exercice	-	-
Amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles	8.355,48	10.322,05
Capacité d'autofinancement	8.355,48	10.322,05
Variation du besoin en fonds de roulement		
Compte de régularisation actif	572,35	652,57
Clients / factures à établir	(112.200,52)	76.350,26
Fournisseurs / factures à recevoir	7.225,90	22.510,83
Dettes fiscales, sociales et de TVA	(31.573,96)	(4.766,12)
Autres actifs/passifs court terme	73.361,71	(49.118,67)
	(62.614,52)	45.628,87
Flux de trésorerie d'exploitation	(54.259,04)	55.950,92
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(1.970,00)	-
Flux de trésorerie d'investissement	(1.970,00)	-
Variation des dettes envers les associés et les organismes de gestion collective	32.409,04	(212.516,80)
Variation de report des excédents en tant que première ressource sur l'exercice suivant	(111.778,35)	139.196,82
Variation du financement des associés	-	-
Trésorerie de financement	(79.369,31)	(73.319,98)
VARIATION DE TRESORERIE	<u>(135.598,35)</u>	<u>(17.369,06)</u>
Trésorerie et éléments de trésorerie à l'ouverture	647.184,63	664.553,69
Trésorerie et éléments de trésorerie à la clôture	511.586,28	647.184,63
VARIATION DE TRESORERIE	<u>(135.598,35)</u>	<u>(17.369,06)</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels

SACEM Luxembourg, Société Civile
76-78, rue de Merl
L-2146 LUXEMBOURG

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021

1. GENERALITES

SACEM Luxembourg est une société civile de droit luxembourgeois constituée le 8 novembre 2002 pour une durée illimitée. La société est enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés au Luxembourg sous le numéro RCS Lux E450.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

La société a pour objet l'exercice et l'administration, au Grand-Duché de Luxembourg, de tous les droits d'auteurs relatifs à l'exécution publique, la représentation publique, ou la reproduction d'œuvres artistiques protégées, et notamment la perception et la répartition des redevances provenant de l'exercice desdits droits.

Elle peut exercer tout mandat général ou particulier qui pourrait lui être confié par ses associés ou par toute personne physique ou morale ou par tout organisme ayant des droits à gérer et à répartir conformément à l'objet social.

Elle peut défendre les intérêts matériels et moraux de ses associés et de ses mandants et de ses cédants éventuels, ainsi que des sociétaires, membres ou ayants droits desdits associés et mandants et cédants éventuels, dans les limites de l'objet social.

Elle peut participer à tous accords individuels ou collectifs, conférer des mandats même généraux, sous-traiter tout ou une partie de ses activités à des tiers compétents et de manière générale accomplir tous actes de nature à favoriser directement ou indirectement son objet social ou à permettre son accomplissement.

La société a repris les activités exercées précédemment au Luxembourg par la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique, société civile de droit français, dénommée "SACEM", et la société pour l'administration du droit de reproduction mécanique des auteurs, compositeurs éditeurs, société civile de droit français, dénommée "SDRM". Ces activités étaient exercées auparavant par le biais d'une Délégation Générale. La société a repris les structures, droits et obligations de cette délégation avec effet au 1^{er} janvier 2003.

Présentation des comptes

La société présente ses comptes suivant un schéma propre à son activité. La loi du 25 avril 2018 relative à la gestion collective des droits d'auteur et des droits voisins et l'octroi de licences multi territoriales de droits sur des œuvres musicales en vue de leur utilisation en ligne dans le marché intérieur impose aux organismes de gestion collective des droits d'auteurs de publier, sur leur site internet, un rapport de transparence annuel incluant les comptes annuels.

SACEM Luxembourg, Société Civile

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

2. PRINCIPALES REGLES D’EVALUATION ET METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent des logiciels et les frais liés au site internet de la société qui ont été amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d’acquisition. Elles sont amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Les usagers notifiés comprennent les droits facturés aux usagers dont le paiement n’a pas été effectué à la date de clôture de l’exercice social.

Avoir en banques et encaisse

Les avoirs en banques sont repris à leur valeur nominale.

Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les dettes envers les organismes de gestion collective représentent la part des droits facturés et encaissés à reverser aux sociétés d’auteurs et compositeurs, diminués des commissions sur droits revenant à la SACEM Luxembourg.

Les droits notifiés sont un passif non exigible. Après encaissement des usagers notifiés par SACEM Luxembourg, ces droits deviendront une dette envers les organismes de gestion collective, diminués des commissions sur droits revenant à la société.

Retenues sur droits

Les retenues sur perceptions de droits reprennent les droits notifiés encaissés, déduction faite de la part revenant aux sociétés d’auteurs. Elles sont en principe déterminées de manière à permettre à la société de couvrir ses frais de fonctionnement, dans le respect de son objet social.

SACEM Luxembourg, Société Civile

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

2. PRINCIPALES REGLES D'EVALUATION ET METHODES COMPTABLES (SUITE)

Subvention d'équilibre

Ce poste du compte de profits et pertes permet d'équilibrer le compte de gestion afin que celui-ci présente un résultat nul à la fin de l'exercice. La contrepartie de ce poste est une dette à caractère générale envers les organismes de gestion collective.

Subventions des organismes de gestion collective des droits d'auteurs pour l'action culturelle au Luxembourg

La société perçoit des subsides pour soutenir des actions culturelles. Les soldes non utilisés au cours de l'exercice sont reportés pour utilisation sur une année ultérieure.

Conversion des devises

La société tient sa comptabilité en Euros (EUR) et les comptes annuels sont exprimés dans cette devise.

Les opérations libellées en devises autres que l'Euro sont enregistrées au cours de change en vigueur à la date de l'opération.

SACEM Luxembourg, Société Civile

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

	Logiciels / site internet EUR	Matériel informatique / mobilier / aménagement EUR
Valeur d'acquisition au début de l'exercice	13.757,66	265.510,74
Augmentation de l'exercice	1.970,00	-
Sorties	<u>-</u>	<u>-</u>
Valeur d'acquisition à la fin de l'exercice	<u>15.727,66</u>	<u>265.510,74</u>
Corrections de valeur au début de l'exercice	(13.757,66)	(257.805,36)
Amortissements de l'exercice	(650,10)	(7.705,38)
Reprises des sorties	<u>-</u>	<u>-</u>
Corrections de valeur à la fin de l'exercice	<u>(14.407,76)</u>	<u>(265.510,74)</u>
Valeur nette au début de l'exercice	-	7.705,38
Valeur nette à la fin de l'exercice	<u>1.319,90</u> =====	<u>-</u> =====

Le poste matériel informatique / mobilier / aménagement se compose principalement des coûts d'aménagement des bureaux loués par la société et de mobilier de bureau.

4. CAPITAL SOUSCRIT

Le capital souscrit s'élève à EUR 10.000 et est représenté par 100 parts sociales sans désignation de valeur nominale.

SACEM Luxembourg, Société Civile

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2021 (suite)

5. DETTES ENVERS LES ASSOCIES ET DETTES ENVERS DES ORGANISMES DE GESTION COLLECTIVE DES DROITS D'AUTEURS

Les dettes envers les Associés et envers les Organismes de gestion collective des droits d'auteurs comprennent principalement des dettes envers les Associés de la société, des dettes envers les représentants d'auteurs et des soldes de subventions des organismes de gestion collective des droits d'auteurs pour l'action culturelle au Luxembourg.

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Dettes envers les Associés de la société et les représentants d'auteurs	286.885,63	314.996,01
Droits collectés à partager aux Représentants d'auteurs	31.896,90	29.210,01
Subvention culturelle à distribuer	<u>79.235,08</u>	<u>19.339,39</u>
	<u>398.017,61</u>	<u>363.545,41</u>
	=====	=====

La variation du solde de subventions des organismes de gestion collective des droits d'auteurs pour l'action culturelle se présente comme suit :

	31.12.2021 EUR	31.12.2020 EUR
Solde de la subvention culturelle à distribuer au début de l'exercice	19.339,39	6.316,19
Subvention culturelle reçue pour l'exercice en cours	125.000,00	125.000,00
Engagements donnés pour financements de projets pour l'exercice	<u>(65.104,31)</u>	<u>(111.976,80)</u>
Solde de la subvention culturelle à distribuer à la fin de l'exercice	<u>79.235,08</u>	<u>19.339,39</u>
	=====	=====

6. COMPTE DE REGULARISATION PASSIF

Le compte de régularisation passif comprend le report des excédents cumulés à la date de la clôture en tant que première ressource sur l'exercice suivant sur base de la disposition statutaire de la Société.

7. PERSONNEL

Effectif moyen au cours de l'exercice : 7 employés.

8. TAXATION

La société civile est transparente au regard du droit fiscal.

9. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 décembre 2021, la société avait des engagements financiers envers des sociétés de leasing s'élevant à EUR 27.099,54 (2020 : EUR 2.250,00).